



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030128

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 10425
N/REF : 2/03/2025 0H43 C:020948 I:27149
V/REF : DI N INT2816309 DU 27/01/2016

V/REF.IMM. MS33274
IMMEUBLE : LIBERA VILLA
9 RUE DU BOCHU
69340 FRANCHEVILLE

Syndicat Principal
'Libéra Villa'
C/O LAMY LYON du Point du Jour
51 AVENUE DU POINT DU JOUR
69005 LYON

Vaulx en Velin, le 04 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N9
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme B. RIBEIRO

NETTOYAGE DE 1 BAC HYDRO-CARBURE
NETTOYAGE DE LA FOSSE DE RELEVAGE
NETTOYAGE DE LA GRILLE EAUX PLUVIALES DEVANT LE PORTAIL

CONTROLE - ENTRETIEN ELECTRIQUE DE LA POMPE RELEVAGE

1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/02/2025

Prix de base du contrat : 500,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 07/2015	Valeur	: 115,5
	Mois de l'indice de révision	: 09/2024	Valeur	: 141,4



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030128

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage fosse/bac hydro-carbure	1/AN	464,10	464,10
1,00	Entretien 1 pompe de relevage	1/AN	130,90	130,90
TOTAL H.T.				595,00
T.V.A. a 10,00%				59,50
TOTAL T.T.C.En EURO				654,50

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.